

# METTRE EN PLACE LE RGPD

## Règlement Général de Protection de Données

### PROGRAMME

#### A- COMPRENDRE LE RGPD

- Législation Européenne et obligation
- Définition du Règlement Général de la protection des Données (RGPD)
- Les objectifs et périmètre du RGPD
- Les enjeux et les impacts pour les entreprises, administrations et collectivités

#### B- MAITRISER LES NOUVEAUX PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNÉES

- Les nouveaux droits pour les consommateurs, salariés, clients, fournisseurs, adhérents,...
- Les risques juridiques et les sanctions pécuniaires
- Les nouvelles obligations pour les gestionnaires de fichiers
- Les nouvelles règles de gestion sur la cyber sécurité

#### C- DÉFINIR UN PLAN D' ACTIONS

- Nommer le chargé de projet
- Nommer un Délégué à la protection des données ou sous-traiter la fonction
- Les actions à prévoir pour se mettre en conformité
- Etre accompagné par un organisme externe

Réf. EIN103

#### ► Public

Dirigeants, responsables de services informatiques, représentant du personnel

#### ► Pré-requis

Toute personne de PME/TPE devant mesurer l'impact du RGPD

#### ► Résultats attendus

Mettre en place des actions visant à la mise en conformité

#### ► Objectifs pédagogiques

Connaitre la législation et les démarches de mise en œuvre d'un RGPD

Mesurer l'impact sur son entreprise, son administration et sa collectivité  
Se préparer à l'entrée en vigueur du règlement et le mettre en œuvre

#### ► Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques  
Exercices, cas pratiques  
Remise d'un support pédagogique

#### ► Durée

1 jour soit 7 heures

#### ► Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

#### ► Calendrier 2019

AGEN :

- 25 octobre

#### ► Tarif

300 € HT

#### ► Intervenant

Kévin DELMARES

#### ► Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50

MARMANDE – 05.53.84.82.82